



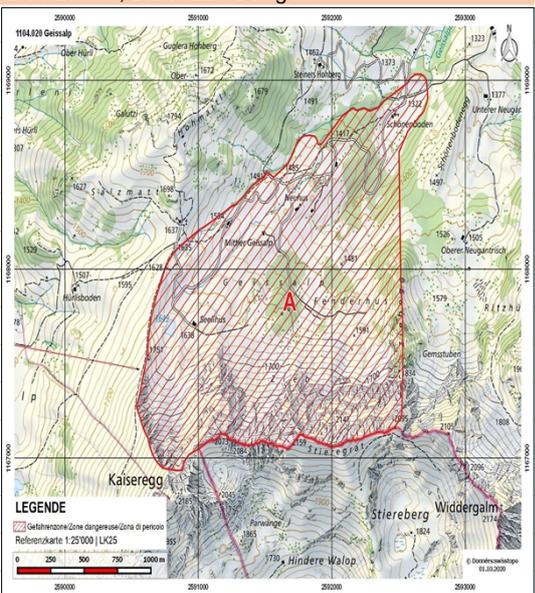
Avis de tir

Geissalp

Geissalp Avril 2025

ID : 1104.020

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants

Jours/Dates	Heures	Zones dangereuses	Troupes	LK 1:25'000, Blatt 1226 Boltigen
Ma 01.04.25	Pas de tirs			 <p>A Geissalp (Ziel-Stellungsm/NGST)</p>
Me 02.04.25	Pas de tirs			
Je 03.04.25	Pas de tirs			
Ve 04.04.25	Pas de tirs			
Sa 05.04.25	Pas de tirs			
Di 06.04.25	Pas de tirs			
Lu 07.04.25	Pas de tirs			
Ma 08.04.25	07:00 - 23:00	A	Police	
Me 09.04.25	07:00 - 23:00	A	Police	
Je 10.04.25	07:00 - 23:00	A	Police	
Ve 11.04.25	08:00 - 15:00	A	Ns RS 45	
Sa 12.04.25	Pas de tirs			
Di 13.04.25	Pas de tirs			
Lu 14.04.25	08:00 - 22:00	A	Ns RS 45	
Ma 15.04.25	08:00 - 19:00	A	Ns RS 45	
Me 16.04.25	08:00 - 22:00	A	Ns RS 45	
Je 17.04.25	Pas de tirs			
Ve 18.04.25	Pas de tirs			
Sa 19.04.25	Pas de tirs			
Di 20.04.25	Pas de tirs			
Lu 21.04.25	Pas de tirs			
Ma 22.04.25	08:00 - 21:00	A	BODLUV RS 33 / Ns RS 45	
Me 23.04.25	08:00 - 22:00	A	BODLUV RS 33 / Ns RS 45	
Je 24.04.25	08:00 - 22:00	A	BODLUV RS 33 / Ns RS 45	
Ve 25.04.25	08:00 - 18:00	A	Ns RS 45	
Sa 26.04.25	Pas de tirs			
Di 27.04.25	Pas de tirs			
Lu 28.04.25	Pas de tirs			
Ma 29.04.25	Pas de tirs			
Me 30.04.25	07:30 - 22:00	A	Ns RS 45	

Spécial **Armes:** Fass, pist, mitr 12.7mm, Panzerfaust, plf, pét hurl, gren main, explosif, armes de chasses, Stinger Training System
Le passage par les sentiers Salzmatt-Geissalp-Schönenboden, Salzmatt-Kaiseregg puis Schönenboden-Gantrischli est assuré.
Il faut compter avec des temps d'attente.

MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

Projectiles non éclatés



1. Ne jamais toucher

Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions. Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



2. Marquer l'emplacement

Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



3. Annoncer la découverte

Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Renseignements/Informations

Responsable place de tir : **+41 79 479 54 05**

Lien internet

Responsable publication : **+41 58 481 54 42**

<https://www.armee.ch/avisdetir/1104.020>

Édition du 25.03.2025

Cdmt resp : Secteur de coordination 11

